



SÉ TOUSSAINT
JOURS
2026

SÉJOUR OFFERT
PAR LA MUNICIPALITÉ

ÉDITO

Chères Stanoises, chers Stanois,

Il y a 90 ans, le Front Populaire portait une idée simple et profondément politique : les congés payés devaient permettre à celles et ceux qui travaillent de pouvoir enfin profiter de leur temps libre et partir en vacances. Cette avancée a marqué durablement notre histoire sociale et nous rappelle que les vacances sont aussi une conquête populaire.

À Stains, nous continuons de faire vivre cet héritage.

Parce qu'aujourd'hui encore, trop de familles doivent renoncer aux vacances pour des raisons financières, nous faisons le choix de permettre aux enfants stanois de partir, de découvrir d'autres horizons et de vivre des moments qu'ils n'auraient pas nécessairement la possibilité de connaître.

Avec ce séjour, la Municipalité prend en charge l'intégralité des frais, pour que les moyens des familles ne soient pas un frein au départ. Au bord de la mer, les enfants pourront profiter de nombreuses activités, découvrir le milieu marin, partager la vie collective et, tout simplement, profiter des vacances.

C'est aussi cela, notre conception du service public : permettre à chacun.e de bénéficier de ce qui ne devrait jamais être réservé à quelques-un.es. Les vacances, comme l'éducation, la culture, le sport ou les loisirs, ne sont pas des privilèges. Ce sont des espaces de liberté, de découverte et d'émancipation.

Très belles vacances à toutes et à tous !



Azzédine Taïbi
Maire de Stains
Conseiller départemental
Vice-président de Plaine commune

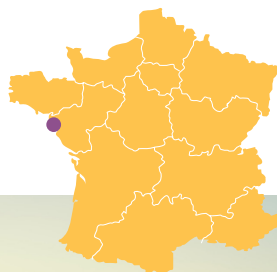


Said Ahamada
Conseiller municipal délégué
Droits aux vacances et Loisirs

AU BORD DE LA MER

Nautique SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ (85)

AU BORD DE LA MER



À 5h30 de route de Stains, ce lieu de 12 hectares est situé à 150 m de la plage avec un accès direct et sécurisé. Le centre est composé de 2 bâtiments avec des chambres de 3 à 4 lits, des sanitaires avec douches et des salles d'activités. Lors de ce séjour, les enfants découvriront des ateliers autour du milieu marin et bénéficieront d'un panel d'activités.

Activités : Fabrication de cerfs-volants, découverte du milieu marin, pétanque, ping-pong, fabrication d'arcs, baignade (selon la température), atelier culinaire, visite des marais salants, jeux de plage, pêche à pied, accrobranche, bowling, grands jeux (Koh-Lanta, Fort Boyard), spectacle en fin de séjour.

6-12 ans

10 jours

Du samedi 17
au mardi 27 octobre 2026

► **60 places**

Transport en car

Coût du séjour par enfant
pris en charge par la Ville :

920 €

INFORMATIONS

PRÉ-INSCRIPTIONS

Pour le séjour octobre 2026, vous devez compléter et transmettre la fiche à compléter par mail à l'adresse suivante : cdv@stains.fr ou la déposer au centre administratif Louis-Piernà

Pour votre information, aucune fiche ne pourra être traitée après les dates ci-contre :

Dépôt :

Du 28 septembre
au 4 octobre 2026

TRAITEMENT DES DEMANDES

Après l'examen de l'ensemble des demandes, la coordination Droit aux vacances veille à l'application de différents critères (famille domiciliée à Stains, équilibre filles/garçons, date de dépôt de la fiche. Par ailleurs, la priorité est donnée aux enfants et aux jeunes qui ne sont pas partis l'année précédente et/ou au cours de l'année.

Attention, vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu.

INSCRIPTIONS

Vous serez contacté par téléphone ou par mail uniquement si votre enfant est retenu pour convenir d'un rendez-vous et compléter le dossier. Toute place non confirmée par la famille, dans un délai de 3 jours ouvrés après la confirmation de l'inscription, sera réattribuée pour permettre le départ d'un autre enfant.

Dès lors, un rendez-vous sera proposé afin de finaliser l'inscription et régler les formalités administratives. À cette occasion, il sera demandé aux familles de fournir les documents suivants :

- Le carnet de santé avec les vaccins à jour;
- Une attestation de sécurité sociale à jour dont la validité couvre la durée du séjour;
- Une photo d'identité.

Avant le départ

Une réunion d'information sera organisée et permettra aux familles de rencontrer l'équipe pédagogique et l'organisme de séjour. Ce temps d'échange favorisera la préparation de l'enfant ou du jeune au départ. La présence d'un (des) parent(s) ou représentant.e légal.e, de l'enfant ou adolescent.e à cette réunion est **OBLIGATOIRE**. En effet, la participation à la préparation de leurs vacances est une condition de réussite du séjour.

Interruption de séjour

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participant.e.s pourra entraîner le rapatriement du ou de la jeune concerné. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour du/ de la participant.e et de l'accompagnateur.rice par exemple).

IMPORTANT

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Une fiche par enfant

FICHE A COMPLÉTER SÉJOUR OCTOBRE 2026

Fiche de pré-inscription à compléter par le/la responsable légal du/de la participant.e
À retourner au plus tard le samedi 4 octobre 2026 au Centre administratif Louis-Pierma
ou à envoyer par mail à cdv@stains.fr.

Renseignements concernant l'enfant

☐ Fille ☐ Garçon

Nom _____

Prénom _____

Âge _____

Né(e) le _____

Renseignements concernant les parents ou le/la représentant.e légal.e

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Mail _____

La participation à un séjour suppose l'acceptation des règles de vie collective. Tout comportement portant préjudice au bon fonctionnement du séjour ou mettant en cause la sécurité physique et affective des autres participant.e.s pourra entraîner le rapatriement du/de la jeune impliqué. Dans ce cas, les parents ou responsables légaux devront rembourser les frais occasionnés (transfert aller-retour de l'accompagnateur.rice,...). En cas de retour anticipé d'un enfant à la demande de sa famille, aucun remboursement de frais de séjour ne pourra être effectué.

Concernant les enfants et les jeunes pour lesquels un accueil adapté est nécessaire (enfant porteur de handicap, traitement médical...), il est essentiel que la famille le signale lors de l'inscription administrative afin que l'équipe pédagogique puisse prévoir les besoins identifiés nécessaires à un accueil de qualité.

Signature du/de la représentant.e légal.e

Stains, le _____







COORDINATION DROIT AUX VACANCES
SÉJOURS ENFANCE 2026

Accueil Familles/Centre administratif Louis-Pierna
47, rue George-Sand 93240 Stains
01 49 71 81 70



Retrouvez l'ensemble des séjours vacances
& les fiches à compléter et à télécharger



Horaires d'ouverture au public :
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 13h30 à 17h
Mardi de 13h30 à 17h
Le 2^e & 4^e samedi du mois : de 8h45 à 11h45

La caisse est fermée les mardis (toute la journée)
& vendredis après-midi.



253 arrêt Charles-Péguy